

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du mardi 24 juin 2025

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, s'est réuni le 24 juin 2025 à 20h30 dans la salle Henri Lambert, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Claude MAGUET, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Sophie RIOULT), Nathalie LETELLIER (pouvoir à Madame Marie-Claire LEBAS-PIGNOL), Xavier LECOINTRE (pouvoir à Monsieur Dany DEFONTAINE), Christopher MAUVE (pouvoir à Monsieur Victor BALIER), Yohan MICHEL (pouvoir à Monsieur Claude MAGUET).

ETAIT ABSENT

Monsieur Xavier PAILLETTE

Assistait également à la réunion Mme Angélique VERROUST, Secrétaire générale de Mairie.
Après l'appel nominal, Monsieur Claude MAGUET est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des 04 février et 25 mars 2025 sont adoptés.

Question N°1 :

Fouilles archéologiques préventives : choix de l'opérateur

3 offres ont été reçues suite au lancement de l'appel d'offres pour retenir l'opérateur chargé de cette mission. Après un complément d'information sur les compétences professionnelles, demandé à chacun, la D.R.A.C a estimé que les 3 propositions étaient recevables.

La commission d'appel d'offres, réunie le 27 mai, les a ensuite analysées selon la pondération inscrite dans l'avis d'appel public à concurrence à savoir 20% pour la valeur technique, 30% pour le délai et 50% pour le prix. Elle propose de retenir l'offre de EVEHA pour un coût de 559 853.00€ H.T/ 671 823.60€ TTC.

Les membres du conseil municipal ont accepté cette proposition. Les demandes de subvention et d'aide au titre du FNAP vont à présent pouvoir être transmises à nos partenaires financiers.

Monsieur LECROSNIER, bien qu'attaché au patrimoine historique, réitère son mécontentement quant au coût exorbitant de ces fouilles et regrette qu'aujourd'hui, toutes ces études empêchent la société d'avancer normalement et sont autant d'argent qui ne va pas dans les investissements.

Monsieur MAGUET ajoute que si des sépultures étaient trouvées, un supplément de 15000€ serait ajouté à la facture.

Adoptée à la majorité. 2 ABSTENTIONS : Monsieur Claude MAGUET et Monsieur Yohan MICHEL.

Question N°2 :

Mise en place de la vidéoprotection – complément d'information pour demande de subvention

Par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un système de vidéoprotection avec pour objectifs la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords,

la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et des établissements ouverts au public ainsi que la prévention et constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Après une étude approfondie et de nombreux rendez-vous avec des entreprises spécialisées, l'offre de la société CAVAS a été retenue pour un montant de 39 920.01€ H.T/ 47 904.01€ TTC. La demande de subvention a été transmise aux services de l'Etat au titre de la DETR ainsi qu'aux services du Département. Les services préfectoraux ont demandé un complément d'informations afin de pouvoir prendre en compte le dossier.

Le conseil municipal a accepté le plan de financement lié à l'offre de la société CAVAS.

Coût d'acquisition : 39 920.01€ H.T

DETR sur la base de 40 % du H.T : 15 968.00€

DEPARTEMENT sur la base de 30% du H.T : 11 976.00€

Autofinancement de la commune sur la base du H.T : 30% soit 11 976.01€

Monsieur le Maire informe que les travaux avancent au rythme prévu ; tout sera en principe opérationnel au mois de septembre. Monsieur le Maire insiste sur la confidentialité et le stockage des informations reçues ; à cet effet, un local dédié a été réalisé en mairie.

Monsieur LAMOTTE demande la marche à suivre si on constate un délit. Monsieur le Maire répond que Michaël, seul agent habilité, pourra visionner les caméras et remonter les informations à la Police Nationale.

Monsieur MAGUET fait remarquer que plusieurs vols ont été constatés dernièrement. Monsieur le Maire répond que la pose de caméras ne résoudra pas tout mais espère que les dégradations seront moins importantes car elles génèrent des frais de réparation onéreux.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°3 :

Défense contre l'incendie (tranche 3) : choix de l'entreprise

La consultation des entreprises pour cette troisième et dernière tranche s'est achevée le 20 juin dernier.

Monsieur DAUDRUY explique qu'après analyse des 5 offres reçues, la proposition de l'entreprise DELAHAIS pour un montant de 120 467.40€ HT / 144 320.88€ TTC a été retenue, en y ajoutant des options pour un montant de 5174€ HT / 6208.80€ TTC portant le total pour cette entreprise à **125 441.40€ HT / 150 529.68€ TTC**. Il explique les raisons de ce choix.

A cela s'ajoutent :

- la création d'un branchement d'eau potable avec compteur pour le chemin du fond de Bucaille : le devis d'Eaux de Normandie s'élève à **2545.52€ HT / 3054.62€ TTC**.
- la création d'un branchement d'eau potable avec compteur pour l'impasse de Basbeuf : le devis de VEOLIA s'élève à **1738.76€ HT / 2086.51€ TTC**.
- la création d'un branchement hameau de la Mare au Loups grâce à la signature d'une convention avec la Communauté urbaine du Havre (usine de captage d'eau d'Yport) : le devis s'élève à **14090€ HT / 16908€ TTC**.

Le total de ces travaux s'élève donc à **143 815.68€ HT / 172 578.81€ TTC**

Le conseil municipal :

- approuve de retenir l'entreprise DELAHAIS, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux devis et convention cités plus haut et approuve le plan de financement.
- se félicite de voir l'ensemble du territoire couvert après ces interventions.

Adoptée à l'unanimité.

Question N°4 :

Vote des tarifs cantine et garderie / Année scolaire 2025-2026

Le conseil municipal délibère sur la révision des tarifs des services de cantine et de garderie qui prendront effet au 1^{er} septembre 2025.

Madame RIOULT propose d'augmenter un peu chaque année plutôt qu'une forte hausse d'un coup et donne le nombre de repas consommés et le nombre de présence en garderie en hausse.

Monsieur LECROSNIER signale que le coût de repas demandé aux familles ne représente qu'une petite partie du coût réellement engendré.

CANTINE	2021 pour mémoire	2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024 pour mémoire	2025
<i>Maternelle</i>	3.50€	3.60€	3.70€	3.70€	3.80€
<i>Primaire</i>	3.50€	3.60€	3.70€	3.70€	3.80€
<i>Adulte</i>	5.50€	5.70€	6.00€	6.00€	6.00€

Tarif pour tout repas qui ne serait pas commandé dans les délais : 7€

GARDERIE	2021 pour mémoire	2022 pour mémoire	2023 pour mémoire	2024 pour mémoire	2025
<i>Matin</i>	1.70€	1.80€	2.00€	2.00€	2.20€
<i>Soir</i>	2.35€	2.45€	2.70€	2.70€	2.90€

Dépassement d'horaire de la garderie : 3€/ ¼ heure

Adoptée à l'unanimité.

Question N°5 :

Régularisation foncière suite à l'élargissement de la voie communale de la route de Gerville

M. le Maire expose que, lors de l'élargissement de la voie départementale n°79 en 1981, devenue communale en 1999 et nommée « route de Gerville », une partie de la chaussée a été réalisée sur une propriété privée route d'Epreville sans qu'il ne soit effectué de document d'arpentage, ni mise à jour des surfaces, ni nouvel alignement.

Afin de clarifier la situation, notamment en cas de vente de la propriété, la commune va acquérir la superficie concernée d'environ 300 m². Cette acquisition se fera à titre gracieux. Les frais liés au dossier seront pris en charge par la Commune.

Questions et informations diverses :

- ✚ Monsieur le Maire donne quelques dates à noter dans l'agenda communal (fête de la musique le vendredi 27 juin, randonnée gourmande GAMBADE organisée par le Pôle métropolitain le 28 juin (point de départ sur la commune, rue des rossignols), nettoyage du cimetière le 02 juillet à partir de 9h), commission travaux le 03 juillet à 18h, rendez-vous avec Madame la sous-préfète le 16 juillet et inauguration des ateliers des services techniques le 18 septembre à 11h.
- ✚ Monsieur Maguet demande pourquoi la décision de prendre l'entreprise Les 2 ifs pour le fauchage n'a jamais été évoquée en commission travaux. Monsieur le Maire répond que cela a été évoqué le 17 avril. Un compte-rendu de réunion sera à présent effectué après chaque séance pour permettre aux élus absents d'avoir les éléments. Monsieur Daudruy explique que le tracteur est vieillissant et que le changer représente un coût non négligeable par rapport au temps annuel d'utilisation. Il permet également à Pascal d'être opérationnel sur d'autres missions pendant au moins 6 semaines par an, ce qui n'est pas négligeable d'autant plus quand un agent est absent sur une longue durée comme c'est le cas actuellement. Il s'agit d'un essai. Un bilan sera effectué en fin d'année pour savoir quelle décision prendre en 2026. C'est la raison pour laquelle aucun devis n'a été demandé pour répondre à la question de Madame Malandain. Monsieur Lecrosnier confirme qu'une mise en concurrence sera effectuée si l'externalisation de cette mission est confirmée. 93h ont été effectuées sur ce passage pour répondre à la question de Madame Rioult. Madame Prieur signale que les talus de l'impasse de la ferme Dargent ont été oubliés. Monsieur Daudruy répond qu'il a été demandé à l'avenir un bilan quotidien des lieux entretenus et le nombre d'heures passées. Monsieur Maguet regrette les soucis rencontrés avec le choc sur le compteur rue Coviaux qui a coupé l'électricité pour plusieurs riverains. Monsieur le Maire répond que c'est la première fois que l'entreprise intervient. M. Maguet regrette de ne pas connaître le calendrier des astreintes des élus. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a qu'un seul téléphone d'astreinte et que l'identité de l' élu importe peu.

La séance est levée à 22h.